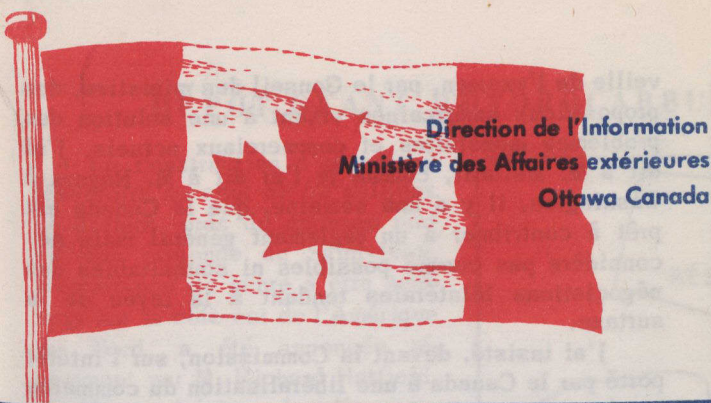


NON - CIRCULATING /
CONSULTEUR SUR PLACE

EXTERNAL AFFAIRS
AFFAIRES EXTERIEURES
OTTAWA
M: 4 1981
LIBRARY / BIBLIOTHEQUE



Bulletin

hebdomadaire canadien

Vol. 27, N° 1

5 janvier 1972

RAPPORT DE M. SHARP SUR SA VISITE EN EUROPE

Le secrétaire d'État aux Affaires extérieures, M. Mitchell Sharp, a assisté à la réunion ministérielle du Conseil de l'OTAN à Bruxelles, en décembre, et a poursuivi les entretiens avec les membres de la Commission économique européenne. Il a également eu des entretiens avec le ministre des Affaires étrangères de France, M. Maurice Schumann, et le ministre des Affaires étrangères par interim de Grèce, M. Palamas.

De retour à Ottawa, M. Sharp a fait le rapport suivant à la Chambre des communes, le 13 décembre:

* * * *

L'Europe occidentale est aujourd'hui le théâtre d'événements politiques dynamiques, avec l'entrée prochaine de la Grande-Bretagne dans le Marché commun et sa participation déjà active aux conseils de la Communauté. Et au moment même où l'on engage

les négociations finales sur l'expansion et la diversification de la Communauté, on tient des négociations entre l'Est et l'Ouest sur le statut de Berlin et l'on prend des mesures encourageantes concernant l'établissement d'un modus vivendi entre la République fédérale d'Allemagne et la République démocratique d'Allemagne. La conjonction de ces événements modifie la structure de l'Europe en lui assurant des fondements économiques plus solides et un climat politique plus sain.

Les progrès accomplis dans les négociations touchant Berlin sont certes les plus remarquables. Depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, Berlin est le pivot de la confrontation Est-Ouest, tout comme les relations difficiles entre la République fédérale et la République démocratique constituent la pierre d'achoppement de toute détente.

Sans l'appui efficace de l'OTAN, le chancelier, M. Brandt, n'aurait pu prétendre à la qualité de négociateur à part entière pour conclure les traités avec l'Union soviétique et la Pologne. Il en va de même pour la République fédérale, qui n'aurait pu espérer en arriver à la formulation d'un modus vivendi acceptable avec la République démocratique.

La réunion de l'OTAN doit être étudiée dans le cadre de cette évolution positive du centre de l'Europe. L'Alliance, tout comme l'Union soviétique et les pays du Pacte de Varsovie, est principalement intéressée par la convocation d'une conférence sur la sécurité et la coopération en Europe et par la négociation de réductions mutuelles et équilibrées des Forces.

Les ministres ont réaffirmé la position qu'ils avaient adoptée à la réunion de juin, soit que les pays de l'OTAN participeront aux travaux multilatéraux préparatoires à une conférence dès que les entretiens sur Berlin mèneront à la conclusion d'une entente satisfaisante pour toutes les parties. Les ministres ont, par ailleurs, accepté de rester en contact avec le Gouvernement finlandais, qui a offert d'être l'hôte d'entretiens à ce sujet à Helsinki. On s'est déjà entendu sur deux étapes préliminaires

SOMMAIRE

Rapport de M. Sharp sur sa visite en Europe	1
Dépôt géant d'hydrocarbures au Nouveau-Brunswick	3
Textiles canadiens à Interstoff	4
Contre la pollution par les industries de pâtes et papiers	4
Découvertes historiques à la suite d'excavations	5
Intégration des services de transport postal	6
Le premier laser à plasma à haute énergie	6
Foire commerciale à Pékin en 1972	7
Une nouvelle filiale des Chemins de fer Nationaux	7
Le Royal Military College se modernise ..	8

d'un règlement de la question de Berlin, et l'Union soviétique a indiqué son intention de conclure des accords finals, sous réserve de ratification des traités de Varsovie et de Moscou. On s'attend à ce que la ratification ait lieu au cours des prochains mois.

Mais ce qui est important, en réalité, c'est le processus déclenché par l'idée d'une conférence. Quels que soient ses résultats et à quelque moment qu'elle se tienne, la conférence est seulement un élément d'un processus de négociation de plus ample envergure. Les gains importants que j'ai constatés en Europe centrale s'appuient sur la réaliste "Ostpolitik" du chancelier Brandt. Mais je me demande si on les aurait obtenus si l'idée de la conférence n'avait pas été acceptée en principe et si l'OTAN n'avait pas fait de l'élément de Berlin une condition préalable essentielle d'une réunion de ce genre. Il arrive assez souvent, en diplomatie, qu'un mouvement vers un certain but, soit, dans le cas présent, la tenue de la conférence, déclenche lui-même la solution de vieux problèmes. Il se peut donc fort bien que la conférence mette les choses en marche dans la direction d'un relâchement des tensions.

RÉDUCTIONS ÉQUILIBRÉES DES FORCES

A l'égard des réductions mutuelles et équilibrées des forces, l'Alliance a pris note avec regret de l'absence de réaction soviétique à l'offre d'envoyer à Moscou un explorateur en la personne de M. Brosio, ancien secrétaire général de l'OTAN. Cette proposition fut faite par le Canada à la réunion de juin. Au cours des dix derniers jours, M. Breznev et M. Kossyguine ont exprimé de nouveau l'intérêt de l'URSS touchant les réductions des Forces, mais se sont bornés à des généralités. Si les Soviétiques consentaient à recevoir l'explorateur, on pourrait alors faire des progrès positifs et rapides vers des négociations de fond. La réticence soviétique dénote, je crois, le fait que les Russes et leurs amis n'ont encore élaboré ni leur position de procédure ni leur position de fond sur le problème des réductions mutuelles et équilibrées des Forces et éprouvent vraiment des difficultés à définir leur réaction possible.

Aux yeux de l'Alliance, la réduction des Forces n'est pas une condition préalable à la tenue d'une conférence, mais les ministres estiment que si l'on veut que la conférence s'attaque efficacement aux problèmes de la sécurité en Europe, elle doit s'occuper comme il convient de mesures visant à réduire la confrontation militaire.

PROBLÈMES MONÉTAIRES ET COMMERCIAUX

Les ministres ont pris note des tensions que créait pour l'Alliance la persistance des problèmes monétaires et commerciaux des pays membres. Sur la proposition du Canada, il a été décidé que ces problèmes seraient maintenus à l'étude.

Mes entretiens avec M. Malfatti, président de la Commission économique européenne, avec M. Mansholt, vice-président, et d'autres personnalités, ont eu lieu à une date particulièrement appropriée, à la

veille de l'examen, par le Conseil des ministres, des propositions américaines visant à une solution des problèmes monétaires et commerciaux actuels. J'ai dit à M. Malfatti, comme je l'ai dit à M. Rogers à Washington, il y a une semaine, que le Canada est prêt à contribuer à un règlement général mais ne considère pas comme possibles ni souhaitables des négociations bilatérales tendant à la levée de la surtaxe.

J'ai insisté, devant la Commission, sur l'intérêt porté par le Canada à une libéralisation du commerce et j'ai exprimé l'espoir qu'une fois les difficultés actuelles surmontées, la Commission consentirait à prendre des initiatives dans ce sens.

J'ai également abordé à la Commission les problèmes précis d'accès au Marché commun pour les produits agricoles et forestiers canadiens, notamment la graine de colza.

Je suis heureux de pouvoir dire que j'ai constaté un plus grand sens des réalités dans l'attitude de la Commission vis-à-vis du Canada au cours de l'année écoulée. On y a aujourd'hui une conception beaucoup plus claire de l'identité du Canada, de sa position dans le monde du commerce, et on n'a plus tendance à confondre notre pays avec les États-Unis. Ce changement d'attitude est la conséquence directe des échanges fréquents et très francs que nous avons eus avec la Commission et avec les ministres qui composent le Conseil. Ces échanges vont se poursuivre et, à ce sujet, j'ai insisté auprès de M. Malfatti et de ses collègues sur le fait que le Canada désirait voir ses consultations avec la Communauté devenir plus systématiques. Cela n'est pas facile à réaliser, d'autant plus que ces consultations au niveau ministériel, comme celles que nous avons avec nos principaux partenaires commerciaux, les États-Unis et le Japon, doivent se faire avec un Conseil des ministres qui se compose aujourd'hui des ministres des Affaires étrangères de six pays, de dix bientôt. En attendant de parvenir à ce but final, nous travaillons en vue de tenir des consultations régulières avec la Commission tout en défendant nos intérêts dans des consultations bilatérales avec les ministres des pays membres de la Communauté. J'ai également parlé de la mise sur pied d'un mécanisme consultatif avec le ministre des Affaires étrangères de France, monsieur Schumann.

Cet entretien avait lieu dans le cadre d'une série de rencontres qui nous permettent d'examiner nos intérêts communs sous leurs divers aspects et notamment nos responsabilités en tant que grandes nations francophones du monde.

LE CANADA ET L'UNFICYP

En quittant le Canada, j'avais l'intention de voir M. Palamas, ministre des Affaires étrangères par intérim de Grèce, mais en fin de compte c'est à sa demande que la rencontre a eu lieu. Il désirait insister auprès de moi sur la nécessité, pour le Canada, de continuer à apporter sa contribution à la Force des Nations Unies à Chypre. Je lui ai expliqué la

DÉPÔT GÉANT D'HYDROCARBURES AU NOUVEAU-BRUNSWICK

La construction d'un parc à réservoirs au coût de 60 millions de dollars, près du nouveau port en eau profonde de Saint-Jean, premier port du genre à être aménagé sur la côte est de l'Amérique du Nord, a été annoncée récemment par M. Richard Hatfield, premier ministre du Nouveau-Brunswick, conjointement avec la *Continental Oil Company* (CONOCO) et la *New Brunswick Development Corporation* (Société de développement du Nouveau-Brunswick).

Cette annonce couronnait l'aboutissement de quatre ans d'études techniques et économiques, d'études de transports et de négociations lancées et conduites par la Société de développement. Il s'agit de la première phase d'un complexe industriel mettant en cause plusieurs autres sociétés et dont le coût doit s'élever à plus de 500 millions de dollars.

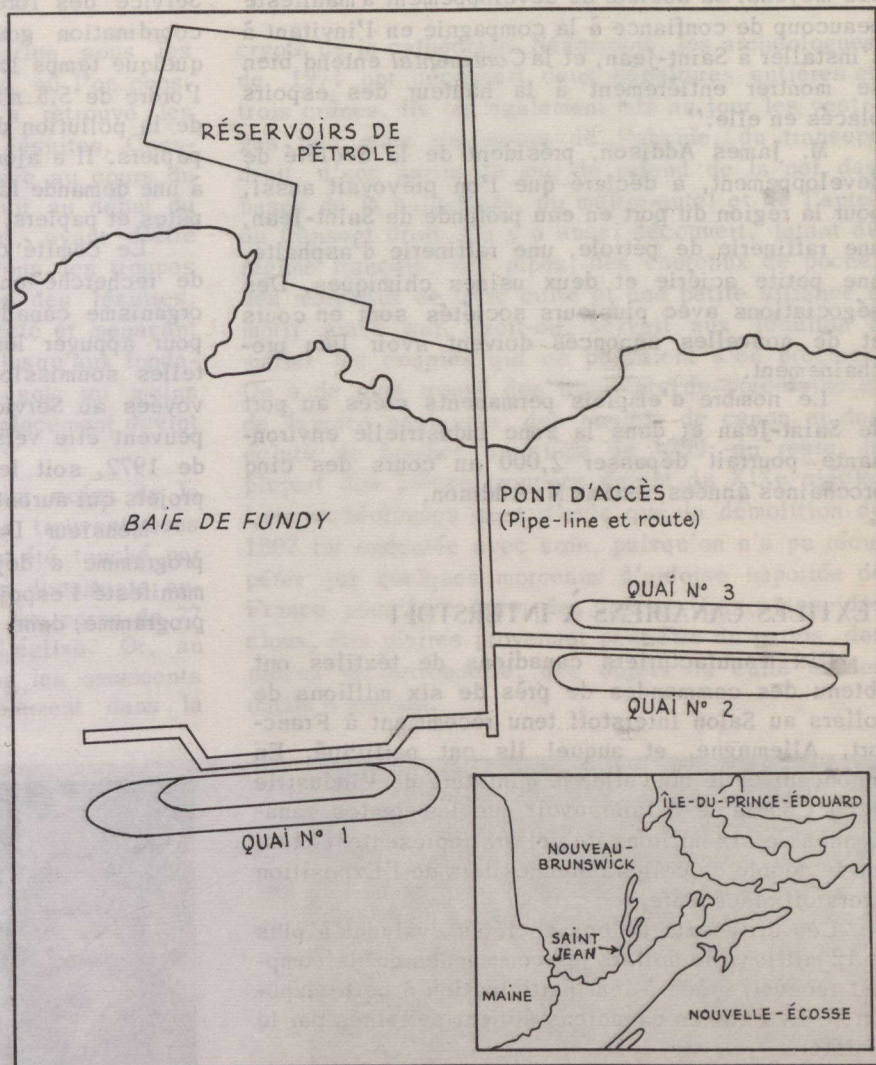
La CONOCO, société américaine, commencera les travaux de construction au début de 1972; les installations, qui comportent un parc à réservoirs d'une capacité de 4 millions de barils et trois quais en eau profonde, seront prêtes au milieu de 1973. Les réservoirs ont été conçus en fonction d'une capacité de 300,000 tonneaux par jour.

Les bassins s'étendent à 1,200 pieds du rivage et ont une profondeur de 105 pieds. L'un d'eux pourra recevoir des pétroliers géants dont le tonnage réel atteindra jusqu'à 300,000 tonnes et qui amèneront du pétrole à basse teneur en soufre de Libye et du golfe Persique; les deux autres recevront les pétroliers de moindre envergure qui assurent le transit du pétrole jusqu'aux ports de l'est des États-Unis. En raison du manque d'eau profonde, aucun port des États-Unis ne peut accommoder des navires de plus de 50,000 à 60,000 tonnes.

La CONOCO, vingt-cinquième société américaine en importance par ses avoirs, étudie également la possibilité de construire une raffinerie près du dépôt d'hydrocarbures de Saint-Jean.

ENGAGEMENTS POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

M. John Kelly, vice-président de la Division des



pétroles de l'hémisphère occidental de la CONOCO, a déclaré que les éléments décisifs de l'implantation de sa compagnie étaient la proximité des marchés américains, la grande profondeur de l'eau à cet endroit près du rivage, les possibilités de manoeuvres étendues offertes par la baie de Fundy, les services de deux chemins de fer et de bons transports routiers, sans compter les services établis à Saint-Jean. Il a fourni aux habitants de la région l'assurance que la CONOCO faisait des projets très élaborés pour la protection de l'environnement à toutes les phases des travaux.

Parmi les mesures envisagées pour le contrôle de l'environnement, citons le traitement spécial du lest, l'installation du matériel le plus efficace pour le ramassage des matières déversées, un équipement électronique pour la prévention des désastres, l'aménagement de digues autour de réservoirs de stockage qui auront un toit flottant pour le contrôle des vagues, des bras spéciaux de chargement en acier et les dernières aides à la navigation.

“Bref, a ajouté M. Kelly, la CONOCO a l'intention d'être un bon citoyen dans toute la mesure de ses moyens. La Société de développement a manifesté beaucoup de confiance à la compagnie en l'invitant à s'installer à Saint-Jean, et la Continental entend bien se montrer entièrement à la hauteur des espoirs placés en elle.”

M. James Addison, président de la Société de développement, a déclaré que l'on prévoyait aussi, pour la région du port en eau profonde de Saint-Jean, une raffinerie de pétrole, une raffinerie d'asphalte, une petite aciérie et deux usines chimiques. Des négociations avec plusieurs sociétés sont en cours et de nouvelles annonces doivent avoir lieu prochainement.

Le nombre d'emplois permanents créés au port de Saint-Jean et dans la zone industrielle environnante pourrait dépasser 2,000 au cours des cinq prochaines années, estime M. Addison.

TEXTILES CANADIENS À INTERSTOFF

Dix manufacturiers canadiens de textiles ont obtenu des commandes de près de six millions de dollars au Salon Interstoff tenu récemment à Francfort, Allemagne, et auquel ils ont participé. En annonçant cette nouvelle, le ministère de l'Industrie et du Commerce a fait savoir que les ventes canadiennes de six millions de dollars représentent presque le double de celles obtenues lors de l'Exposition Interstoff précédente.

Les dirigeants de ces sociétés évaluent à plus de 12 millions de dollars les commandes qu'ils comptent recevoir grâce à leur participation à cette exposition. Les stands canadiens étaient parrainés par le ministère.

Plus de 20,000 visiteurs ont pu voir ce que 640 exposants de tous les coins du monde avaient à offrir en fait de tissus nouveaux et de design. Les nouveaux tissus synthétiques, dont plusieurs étaient de design typiquement canadien, et fabriqués pour répondre à la demande des acheteurs étrangers, ont été d'un précieux apport à la vente des textiles canadiens. Les innovations pour ce qui est d'une plus longue durée et de l'entretien plus facile des tissus ordinaires tels que le coton et la laine ont aussi attiré des acheteurs.

C'était la troisième année consécutive que le ministère parrainait des étalages à Interstoff, le plus important salon international du textile au monde.

CONTRE LA POLLUTION PAR LES INDUSTRIES DE PÂTES ET PAPIERS

Le ministère de l'Environnement contribuera pour \$200,000 à la recherche entreprise par l'industrie des pâtes et papiers pour réduire la pollution de l'air.

En faisant part de cette nouvelle, le ministre Jack Davis a précisé que ce fonds sera géré par le Service des forêts, de concert avec un comité de coordination gouvernement-industries formé il y a quelque temps lors de la création d'un programme de l'ordre de 5.5 millions de dollars pour la régression de la pollution de l'eau par l'industrie des pâtes et papiers. Il a ajouté que le fonds de \$200,000 répond à une demande faite par l'Association canadienne des pâtes et papiers.

Le comité de coordination étudiera les projets de recherche en ce sens qui proviendront de tout organisme canadien et verra à adjuger des contrats pour appuyer les projets les plus prometteurs. De telles soumissions peuvent d'ores et déjà être envoyées au Service canadien des pêches; des fonds peuvent être versés dès le début de l'année fiscale de 1972, soit le 1er avril, pour la réalisation des projets qui auront été retenus.

Monsieur Davis a fait savoir que le premier programme a déjà commencé à porter fruit et il a manifesté l'espoir qu'il en soit ainsi pour le nouveau programme, dans un avenir rapproché.



A l'occasion de la seizième Conférence biennale de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) tenue récemment à Rome, le ministre de l'Agriculture, M. H.A. Olson, (à droite) a remis un exemplaire de la brochure intitulée Le Canada et la FAO, à M. A.H. Boerma, directeur général de l'Organisation. M. Olson dirigeait la délégation canadienne à ces assises groupant 122 pays. C'est la Direction de l'information du ministère de l'Agriculture du Canada qui a publié cette brochure en commémoration de la fondation de la FAO dans la ville de Québec.

DÉCOUVERTES HISTORIQUES À LA SUITE D'EXCAVATIONS

Au cours de travaux d'excavation sous les jardins de l'Hôtel de ville de Québec, où l'on construit un parc-auto souterrain, on a retrouvé les vestiges de la première église des Jésuites. Construite en 1666, légèrement endommagée au cours du bombardement de 1759, l'église servit au début du régime anglais au culte protestant, avant d'être utilisée pour le stockage des munitions des troupes qui avaient réquisitionné le Collège des Jésuites, jouxtant l'église. Finalement désaffecté et menaçant ruine en 1807, le temple fut démoli jusqu'aux fondations qui demeurèrent à fleur de sol, au moins jusqu'en 1810. De 1844 à 1875, l'emplacement devint marché public.

Les fouilles n'ont porté que sur moins de la moitié des fondations; le reste, se trouvant sous l'actuelle rue Des Jardins, n'a pas été touché par les travaux d'excavation. Selon des documents anciens, on sait que de 1670 à 1794, les corps de 77 religieux furent ensevelis sous l'église. Or, au moment de la démolition, on exhuma les ossements pour les déposer ailleurs, probablement dans la

crypte de la cathédrale. Néanmoins, les archéologues de 1971 ont découvert deux sépultures entières et trois crânes. Ils ont également mis au jour les vestiges des murs extérieurs de l'abside, du transept droit, d'une partie du mur de refend de la nef, des bases de la balustrade, du maître-autel et de l'autel du transept droit. On y a aussi découvert, datant du régime français, des pipes, des couteaux de poche, des morceaux de terre cuite et une petite alliance à mariër les couples qui ne pouvaient s'en procurer. On a de plus trouvé des fragments de porcelaine et de faïence anglaises, des boulets de canon et des éclats de bombes du siège de 1759; du reste, la plupart des pièces trouvées datent du XIXe siècle. Les archéologues sont d'avis que la démolition de 1807 fut exécutée avec soin, puisqu'on n'a pu récupérer que quelques morceaux d'ardoise importée de France pour la toiture, des briques françaises, des clous, des pierres provenant peut-être du parvis, des pièces de ferronnerie, des objets du culte et des outils d'artisan.



L'ancienne église des Jésuites. L'une des deux sépultures mises à jour. Vue aérienne des vestiges des fondations.

INTÉGRATION DES SERVICES DE TRANSPORT POSTAL

Le ministère des Postes a l'intention d'intégrer au service public, d'ici la fin de 1972, les services de transport postal urbains dans les secteurs les plus importants du pays. Dans une déclaration à la Chambre des communes, le 23 novembre, le ministre des Postes, M. Jean-Pierre Côté, a déclaré "que cette mesure permettra d'assurer la stabilité des services de transport du courrier, cette continuité du service étant indispensable au bon fonctionnement du réseau postal national".

Selon ce projet, le ministère des Postes se chargera des services de transport postal intra-urbains, assurés jusqu'à présent par des entrepreneurs privés.

Voici, en partie, la déclaration de M. Côté:

...J'aimerais souligner que de toutes les grandes administrations postales du monde, celle du Canada est la seule qui n'a pas encore ses propres services de transport pour desservir les centres urbains.

La décision du ministère d'intégrer le transport postal au service public découle de diverses études du ministère, à la suite desquelles cette intégration a été appliquée avec succès dans certains secteurs de Montréal et de Vancouver dès 1967.

Un autre facteur entre en ligne de compte. Lorsqu'une modification a été apportée, en 1968, à l'article 31 de la loi sur les Postes canadiennes, selon laquelle il était interdit de signer des contrats pour le transport du courrier pour une durée de plus de cinq ans, et ce après une demande de soumissions, nous savions alors que le ministère devrait éventuellement intégrer les plus importants services de transport postal urbain. C'est précisément dans le but de s'assurer qu'un tel système pouvait être appliqué efficacement que nous avons fait des expériences à Vancouver et à Montréal en 1967.

Pour assurer l'intégration de ces services, le ministère des Postes aura besoin de personnel, de véhicules et de matériel de soutien. Tous les employés à plein temps des entrepreneurs touchés par cette mesure — soit ceux qui s'adonnent à des tâches se rapportant au service postal, se verront offrir des emplois au ministère des Postes. Le ministère est conscient de ses responsabilités à l'égard de ces hommes et souhaite ardemment qu'ils acceptent de s'intégrer à la Fonction publique. Nombre de ces travailleurs, qui oeuvrent depuis tant d'années pour le compte des Postes canadiennes, considèrent le ministère comme leur véritable employeur. Aux yeux du public canadien, ils sont véritablement des employés du ministère des Postes.

* * * *

On a choisi les centres qui devaient entrer dans le programme d'intégration en fonction de deux critères. Ces critères, qui tous deux se fondent sur les

volumes de courrier, sont les suivants:

1. Les centres qui fournissent au moins 1 p. 100 de tout le courrier de la première classe posté au Canada.

2. Les centres qui fournissent au moins 10 p. 100 de tout le courrier posté dans une région postale.

Ces critères désignent les villes et les secteurs qui jouent un rôle vital dans le système postal national. Ces villes sont importantes non seulement du fait de leur population, mais encore parce qu'il s'agit, dans la plupart des cas, de centres de transit ou de transbordement pour le courrier en provenance d'ailleurs.

CENTRES VISÉS PAR LE PROGRAMME

D'après le critère régional et le critère national, voici les grands centres et les villes qui seront compris dans le programme d'intégration: Vancouver, Victoria, Edmonton, Calgary, Regina, Saskatoon, Winnipeg, London, Toronto (métro), Hamilton, Windsor, Kitchener-Waterloo, Ottawa-Hull, Montréal (métro), Québec, Saint-Jean (N.-B.), Moncton, Halifax-Dartmouth, Saint-Jean (T.-N.). L'intégration est déjà faite entièrement ou partiellement dans quatre de ces 19 villes, soit Montréal, Québec, Windsor et dans une partie de Vancouver. Dans les 15 autres villes, l'intégration visera également les opérations postales satellites des communautés urbaines adjacentes aux secteurs métropolitains. Au total, 42 centres urbains sont donc visés par ce programme.

Le programme d'intégration doit normalement être achevé d'ici la fin de 1972.

LE PREMIER LASER À PLASMA À HAUTE ENERGIE

Le premier industriel canadien à se spécialiser dans l'étude et la fabrication de lasers a annoncé récemment qu'il a réussi à sortir un modèle commercial du premier laser à plasma à haute énergie.

La *Lumonics Research Ltd.*, d'Ottawa, fondée il y a 11 mois, est parvenue à faire passer du stade du laboratoire au stade industriel et commercial le premier laser à grande puissance d'une série de lasers étudiés au niveau de la recherche par le Centre de recherches pour la défense, de Valcartier, au Québec. Ce laser a été présenté à l'Exposition de l'industrie électro-optique tenue en octobre au Colisée de New York.

La *Lumonics Research Ltd.* a été créée à la suite de l'annonce de l'invention de lasers, à excitation transversale et à pression atmosphérique (TEA), pour essayer d'obtenir la licence de fabrication et de vente de ces lasers. La Société canadienne des brevets et d'exploitation Limitée, filiale du Conseil national de recherches du Canada (CNRC), chargée des questions de licences touchant les bre-

vets d'inventions appartenant au Gouvernement, a accordé des licences à la *Lumonics Research Limited* et à la *Gen-Tec Inc.* (1969), de Québec, en juillet 1970.

La *Lumonics Research* a commencé ses travaux en janvier 1970. Entreprise à capitaux privés, la compagnie a reçu au cours de ses travaux \$70,000 du CNRC dans le cadre du programme d'aide à la recherche industrielle et une autre subvention de \$155,000 du ministère de l'Industrie et du Commerce, dans le cadre de son programme pour l'avancement de la technologie industrielle.

Les premiers lasers TEA fabriqués par la compagnie sont appelés lasers à plasma parce qu'ils peuvent vaporiser instantanément tout matériau connu et, de ce fait, créer un "plasma". Ces lasers serviront principalement aux physiciens qui effectuent des recherches sur la production de plasmas, sur les températures très élevées et en spectroscopie.

UN MARCHÉ PLUS ÉTENDU

Ce domaine prend de plus en plus d'importance partout à travers le monde, comme en témoigne la recommandation récente d'un comité *ad hoc* du CNRC en faveur d'un programme canadien de plusieurs millions de dollars pour le développement et l'utilisation de la technologie des plasmas. La direction de la *Lumonics* envisage un vaste marché car ce laser à plasma produit des impulsions dont l'énergie est beaucoup plus élevée que celle des autres modèles commercialisés et de prix modérés. Les lasers TEA pourront avoir de plus nombreuses applications industrielles et, de ce fait, un marché encore plus étendu.

Sa simplicité, son coût modique et sa puissance très élevée malgré son faible encombrement en ont fait un laser de renommée internationale. Il peut produire des impulsions cent fois plus puissantes que celles des lasers à gaz ordinaire.

La publicité faite sur ce laser a rapporté à la *Lumonics* un important contrat d'une grande compagnie américaine pour un puissant laser spécial de ce type.

FOIRE COMMERCIALE À PÉKIN EN 1972

Des produits canadiens seront exposés pour la première fois à une foire commerciale exclusivement canadienne à Pékin, du 21 août au 2 septembre 1972. L'exposition occupera une aire de 140,000 pieds carrés et fera voir un large éventail d'équipement et de produits industriels. Ce sera la plus importante exposition industrielle canadienne jamais organisée; le responsable en sera le ministère de l'Industrie et du Commerce.

Une équipe de spécialistes s'est rendue récemment dans la République populaire de Chine où elle a eu des pourparlers avec les dirigeants des

sept sociétés d'État s'occupant d'importation et d'exportation. Les spécialistes en ont conclu qu'il existe, en Chine, une demande de plus en plus forte de biens d'équipement, dont la plupart sont disponibles au Canada. Ces produits formeront le noyau de la foire exclusivement canadienne, qui permettra de faire connaître notre pays comme une source de produits ouverts.

Les importations par la République populaire de Chine de produits chimiques, de métaux et de minéraux, de produits du bois, de l'équipement de transport et de construction, de machinerie et d'équipement d'énergie électrique augmentent constamment. Les importations de ces produits des pays du bloc non communiste ont été de près de 500 millions de dollars (É.-U.) en 1969.

Au cours de la visite de la Mission économique canadienne à Pékin, sous la direction de M. Jean-Luc Pepin, ministre de l'Industrie et du Commerce, les représentants du Gouvernement chinois ont laissé entendre qu'ils étudieraient les possibilités qu'offre le Canada sur le plan des importations. C'est alors que les représentants chinois et canadiens ont convenu d'organiser une foire exclusivement canadienne en 1972. Les représentants du Gouvernement chinois considèrent que l'organisation d'une foire à Pékin est la prochaine démarche qui s'impose si l'on veut accroître nos relations économiques avec la République populaire de Chine. Elle permettra de faire connaître le commerce canadien aux autorités chinoises et de jeter les bases de l'expansion à plus longue échéance de notre marché d'exportation en Chine.

UNE NOUVELLE FILIALE DES CHEMINS DE FER NATIONAUX

La Division de consultation internationale du Canadien National vient d'obtenir, par lettres patentes, son incorporation sous le nom de "CANAC Consultants Limitée", une nouvelle filiale des Chemins de fer Nationaux du Canada.

En annonçant la nouvelle récemment, le président et directeur général du CN, M. N.J. MacMillan, a ajouté qu'en vertu d'un accord signé avec la Société Air Canada, la nouvelle compagnie peut offrir des services de consultation pour le transport ferroviaire et aérien et pour des domaines connexes.

M. Maurice Archer, vice-président senior (recherche et développement au CN) a été élu président du conseil d'administration de la nouvelle compagnie.

C'est M. Alton V. Johnston, jusqu'à maintenant directeur général de la Division de consultation internationale, qui assume la présidence de la compagnie. Trois vice-présidents l'assisteront: MM. A.E. Ades, d'Air Canada, J.L. Cann et V.R. Cox, du Canadien National. Comme Air Canada et le CN, CANAC aura son siège social à Montréal.

"Cette nouvelle filiale, a dit M. MacMillan, sera

en mesure d'offrir un éventail de services plus complet aux pays étrangers, aux compagnies privées et aux autres maisons de consultation."

Créée en 1968 pour répondre aux demandes d'aide technique de gouvernements étrangers et d'organismes internationaux, la Division de consultation internationale avait déjà plusieurs réalisations à son crédit. En effet, le CN n'en était pas à ses premières armes dans ce domaine, ayant plus d'une fois joué le rôle de conseil à la demande du Gouvernement canadien, et ayant à plusieurs reprises aidé des organismes canadiens dont les projets outre-mer comportaient des problèmes de transport.

La nouvelle compagnie poursuivra les travaux déjà amorcés par Air Canada et la Division de consultation internationale du CN, et en entreprendra de nouveaux.

Comme l'explique M. MacMillan: "La Division de consultation internationale a déjà réalisé 35 projets, dont 26 ont nécessité l'envoi de personnel du CN à l'étranger. En plus d'aider considérablement des pays en voie de développement, les activités de la Division ont permis d'accroître le prestige du CN et, par là, celui du Canada. En plus, elles ont été, pour le personnel administratif et technique du CN, l'occasion de parfaire ses connaissances et de développer des techniques nouvelles qu'il pourra utiliser dans d'autres milieux."

A l'instar de la Division de consultation internationale du CN, engagée dans un projet quinquennal visant au développement et à la gestion du réseau ferroviaire de la Zambie, la Société Air Canada participe actuellement à un programme d'aide en Afrique orientale.

LE ROYAL MILITARY COLLEGE SE MODERNISE

Le Gouvernement fédéral vient d'approuver le projet de construction d'un nouvel ensemble de bâtiments pour l'enseignement des sciences et du génie sur le terrain du *Royal Military College* de Kingston, Ontario. La première phase des travaux doit commencer l'automne prochain. Le projet, dont la réalisation coûtera \$5,475,000, remplacera certains locaux devenus vétustes du collège qui a maintenant 95 ans d'existence.

Les plans en sont actuellement au stade de la conception. Le contrat qui n'est pas encore accordé doit, selon les prévisions, contribuer à créer des emplois correspondant à environ 350 années-hommes.

Au cours de la première phase seront construits les deux premiers éléments d'un bâtiment comprenant cinq parties en tout. Les trois autres sont prévus pour une date ultérieure non précisée. Chaque "module" couvrira environ 42,000 pieds carrés de surface.

Le Gouvernement fédéral a admis la nécessité de remplacer ou de moderniser les bâtiments du

collège lorsqu'un Comité spécial de la Chambre des communes, mis sur pied en 1964, lui a recommandé de remplacer les bâtiments les plus anciens.

Le coût prévu comprend les plans préliminaires du complexe en cinq parties destiné aux sciences et au génie ainsi que les plans définitifs et la construction des deux premiers modules.

Les responsables expliquent que la construction par modules, ou unités juxtaposées, est le procédé qui permet le plus de souplesse, la meilleure unification des départements et le meilleur regroupement des fonctions.

Certains des immeubles existants seront démolis pour faire place au nouvel édifice et les activités scolaires se poursuivront dans des installations temporaires.

La division du génie groupe les départements de génie civil, mécanique, électrique, chimique et physique ainsi que celui de génie et gestion. La division des sciences comprend par ailleurs les départements de physique et de mathématiques.

Le *Royal Military College* compte environ 500 étudiants et c'est le plus ancien des trois collèges militaires qui forment des élèves-officiers pour les Forces canadiennes. Il décerne des diplômes en humanités, en sciences et en génie et entretient également une petite école des études supérieures.

Les deux autres collèges militaires du Canada sont le *Royal Roads*, à Esquimalt (C.-B.) et le *Collège militaire royal* de Saint-Jean (Québec).

RAPPORT DE M. SHARP SUR SA VISITE EN EUROPE

(Suite de la page 2)

position canadienne, c'est-à-dire que nous sommes d'accord pour laisser nos Forces à Chypre aussi longtemps que nous croions à l'utilité de leur présence en vue de favoriser une solution au conflit mais non pour permettre aux adversaires en présence de remettre indéfiniment le règlement de la situation.

J'ai fait connaître à M. Palamas les graves préoccupations que de nombreux Canadiens ressentent au sujet de la situation qui existe en Grèce. M. Palamas m'a donné l'assurance que son Gouvernement avait la ferme intention de mettre la constitution en vigueur progressivement et de rétablir la démocratie en temps voulu. Je l'ai exhorté à reconnaître la nécessité, si le Gouvernement grec attache du prix à l'opinion d'autrui, de respecter sa parole. J'ai laissé entendre que des élections constitueraient un grand pas dans cette direction. Je peux assurer la Chambre que M. Palamas n'a pas le moindre doute sur la profondeur et l'importance de l'intérêt que le Canada attache au retour de la démocratie en Grèce.

* * * *